

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE- Jeudi 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quinze avril, à dix-huit heures le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en visioconférence :

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX – **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON (pouvoir de M. Jacques VANOYE) – **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN- **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER(arrivé à 19H), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Céline BEAUGRAND(arrivée à 18h40), M. Wilfried BELMANT, M. Bruno CONTU, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Jérôme DEPTA), Mme Marie Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER(arrivée à 19h10), M. Philippe PONCHON, M. Bruno THOMAS, Mme Cindy YGOUF – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean François D'HAUSSY, M. Jean Jacques FLAMENT, Mme Maryline MOGIN – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT(arrivée à 18h35).

Etaient excusés : **Combles** : Mme Betty SOREL – **Devise** : Mme Florence BRUNEL – **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Flers** : M. Pierrick CAPELLE - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE – **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Longueval** : M. Jany FOURNIER – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Péronne** : Mme Annie BAUCHART, M. Jérôme DEPTA, Mme Patricia ZANINI – **Rancourt** : M. Jean Louis CORNAILLE.

Etaient absents : **Bouchavesnes Bergen** : M. Régis GOURDIN – **Bussu** : M. Géry COMPERE – **Feuillères** : M. Dominique DELEFORTRIE – **Guillemont** : M. Didier SAMAIN – **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER– **Péronne** : M. Matthieu JAMET – **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE.

Assistaient en outre : Mme Catherine BOITIEUX MANEN, adjointe à la responsable finances, Mme Marie-Pierre FORMENTIN, Responsable du service finances et marchés publics, Mme Pascaline PILOT, Responsable de l'Administration Générale et de la communication et M. Stéphane GENETÉ, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de la Haute Somme.

M. BOE Christian, suppléant de la commune de MARQUAIX HAMELET – Mme DUFOUR Stéphanie, suppléante d'HEUDICOURT - M. PREVOT Jean Paul, suppléant de la commune de BERNES - M. PRUVOST Christian, suppléant de la commune de LESBOEUFS - Mme PRUVOST Jocelyne, suppléante de la commune d'ETRICOURT MANANCOURT.

Mme Aurore CARRÉ, Maire de Templeux le Guérard – M. Christophe DECOMBLE, Maire d'Equancourt – M. Jean Marc DELMOTTE, Maire de Ginchy

Secrétaire de séance : M. Jean Marie BLONDELLE

M. Éric FRANÇOIS, Président, ouvre la séance. Il remercie la presse de leur présence, Arnaud Brasseur du Bonhomme Picard et Ludovic Lascombe du Courrier Picard.

M. FRANÇOIS demande l'autorisation d'ajouter 3 points à l'ordre du jour.

- A. Administration Générale – Convention Petites Villes de Demain
- B. Collecte et traitement des déchets ménagers – SMITOM – Adhésion au groupement de commande pour l'achat de composteurs
- C. Politique du logement et du cadre de vie -OPAH – Autorisation de versement de subvention sur décision du Président

L'assemblée autorise l'ajout de ces 3 points.

A. Administration Générale – Convention Petites Villes de Demain

L'agence Nationale de la Cohésion des territoires formalise le label « petites villes de demain » par la signature d'une convention entre :

- Les 2 communes lauréates à savoir Péronne et Roisel
- La CCHS
- Le PETR
- La Préfète

→ Dans un délai de 18 mois maximum, à compter de la date de signature, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention valant « Opération de Revitalisation du Territoire »

→ Installation d'un comité de projet dont Éric François est le président (stipulé dans la convention)

→ Un recrutement spécifique sera effectué d'un chef de projet pour la ville de Péronne

La commune de Roisel bénéficie d'un suivi et d'un pilotage du programme réalisé par le chargé de mission FISAC/revitalisation du PETR

2021-35 Administration Générale – Convention d'adhésion petites villes de demain

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON (pouvoir de M. Jacques VANOYE) – **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etrécourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN- **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, M. Wilfried BELMANT, M. Bruno CONTU, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Jérôme DEPTA), Mme Marie Ange LÉCOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON, M. Bruno THOMAS, Mme Cindy YGOUF – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean François D'HAUSSY, M. Jean Jacques FLAMENT, Mme Maryline MOGIN – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Considérant le programme « Petites villes de demain », permettant aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, de se doter de moyens pour concrétiser leurs projets de territoire,

Considérant que les communes de Péronne et Roisel sont lauréates de ce programme,

Vu la convention d'adhésion « petites villes de demain » entre la commune de Péronne, la commune de Roisel, la Communauté de Communes de la Haute Somme et l'Etat,

Considérant que ce programme permet la mise en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion petites villes de demain Péronne et Roisel, et tout document y afférent.

B. Collecte et traitement des déchets ménagers – SMITOM – Adhésion au groupement de commande pour l'achat de composteurs

Le conseil communautaire doit autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande du SMITOM pour l'achat de composteurs.

2021-36 Collecte et traitement des déchets ménagers – SMITOM – Adhésion au groupement de commande pour l'achat de composteurs

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON (pouvoir de M. Jacques VANOYE) – **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN -- **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etrécourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE -- **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN- **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, M. Wilfried BELMANT, M. Bruno CONTU, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Jérôme DEPTA), Mme Marie Ange LECOQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON, M. Bruno THOMAS, Mme Cindy YGOUF – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean François D'HAUSSY, M. Jean Jacques FLAMENT, Mme Maryline MOGIN – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes de la Haute Somme en matière de collecte et traitement des déchets ménagers,

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes de la Haute Somme au SMITOM depuis juillet 2013,

Vu la proposition du SMITOM d'adhérer à un groupement de commandes d'achats de composteurs destinés aux particuliers,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** le Président à adhérer au groupement de commandes du SMITOM de composteurs
- **AUTORISE** le Président à signer tout document y afférent.

C. Politique du logement et du cadre de vie- OPAH – Autorisation de versement de subvention sur décision du président.

Ce point sera traité avec le point 4.

1. Approbation du procès-verbal du 25 mars 2021

Document envoyé par voie dématérialisée

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Information sur les décisions prises par le Président en vertu de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

les annexes mentionnées sont consultables sur demande.

DECISION N° 032/21 portant sur la reconduction n° 1 de l'accord cadre n° 2019 037 relatif à la fourniture et livraison de conteneurs roulants et pièces détachées destinés à la collecte des déchets ménagers.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2020/047 en date du 28/04/2020 portant passation d'un accord cadre à bons de commande pour la fourniture et livraison de conteneurs roulants et pièces détachées destinés à la collecte des déchets ménagers avec la société CONTENUR (69 LYON),

Considérant l'accord cadre à bons de commande n° 2019 037 notifié le 15 mai 2020 pour une période initiale d'un an, et l'article 3.2 du CCAP portant sur la reconduction de l'accord cadre par décision expresse du pouvoir adjudicateur,

ARTICLE 1

Décide de reconduire l'accord cadre à bons de commande n° 2019 037 pour une année (soit du 16 mai 2021 au 15 mai 2022).

Rappel du montant annuel de l'accord cadre à bons de commande :

Montant minimum : 0,00 € HT

Montant maximum : 40 000,00 € HT

DECISION N° 033/21 portant sur la signature de la Convention d'Occupation Temporaire sur l'Aérodrome au profit de l'Association PARACLUB de Péronne

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'autorisation d'occupation temporaire sur l'aérodrome au profit de l'association PARACLUB arrivée à échéance au 31/12/2020,

ARTICLE 1

Décide de signer la convention A.O.T. au profit du PARACLUB de Péronne ci-annexée.

DECISION N° 034/21 portant sur la signature de la Convention d'Occupation Temporaire sur l'Aérodrome au profit de l'Association SAVY Air Modèles

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'autorisation d'occupation temporaire sur l'aérodrome au profit de l'association SAVY Air Modèles arrivée à échéance au 31/12/2020,

ARTICLE 1

Décide de signer la convention A.O.T. au profit de l'Association SAVY Air Modèles ci-annexée.

DECISION N° 035/21 portant signature des Conventions d'Occupation Temporaire sur l'Aérodrome au profit des auto-écoles

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu les autorisations d'occupation temporaire sur l'aérodrome au profit des auto-écoles arrivées à échéance au 15 novembre 2020,

ARTICLE 1

Décide de signer les nouvelles conventions A.O.T. au profit des auto-écoles ci-après suivant le modèle ci-joint :

- SARL Auto-école de conduite du Château, 80200 PERONNE,
- SARL ACS, exploitant de l'auto-école de l'Avenir, 80200 PERONNE.

DECISION N° 036/21 portant sur la reconduction n° 2 de l'accord cadre n° 2019008 relatif aux travaux d'entretien – programme voirie

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2019/32 en date du 25 Avril 2019 portant sur la signature de l'accord-cadre n° 2019 008 « Programme de voirie – travaux d'entretien » avec la société EIFFAGE ROUTE NORD EST (80 FLIXECOURT), accord-cadre sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 800 000,00 € TTC, conclu pour une période initiale d'un an, soit du 16 mai 2019 au 15 mai 2020, avec possibilité de reconduction par décision expresse 3 x 1 an,

Vu la délibération n° 2019/60 (conseil communautaire – séance du 23 mai 2019) portant sur une décision modificative (DM n° 2) du budget principal [*Travaux Entretien Voirie (822) - Ecritures pour porter le montant des travaux à 920K€ TTC*],

Vu l'avenant n° 1 à l'accord cadre n° 2019 008 portant son montant annuel maximum de 800 000,00 € TTC à 920 000,00 € TTC (décision n° 2019/73 en date du 07/06/2019),

Considérant la décision n° 2020/036 en date du 16 mars 2020 portant sur la reconduction n° 1 de l'accord cadre n° 2019 008, celle-ci arrivant à terme le 16 mai 2021,

Considérant les modalités de reconduction de l'accord cadre définies à l'article 4.2 du CCAP (décision expresse du pouvoir adjudicateur),

ARTICLE 1

Décide de reconduire l'accord cadre à bons de commande n° 2019008 à compter du 16 mai 2021 pour une période d'un an.

Rappel du montant annuel de l'accord cadre à bons de commande :

Montant minimum : 0,00 € HT / Montant maximum : 920 000 € TTC.

DECISION N° 037/21 portant attribution de subventions exceptionnelles aux Très Petites Entreprises du territoire suite à la crise sanitaire du COVID19

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/44 en date du 20 mai 2020 par laquelle le Conseil Communautaire valide le montant de 1 500€ par entreprise en difficulté, suite à la crise du COVID19,

Vu la délibération complémentaire n°2020/76 en date du 22 juin 2020 précisant les modalités d'attribution de la subvention, à savoir « les entreprises non agricoles jusqu'à 10 salariés » et « attribution de la subvention sur proposition de la commission développement économique et sur décision du Président, de 1 500€ maximum »

Vu la commission développement économique du 19 janvier 2021,

Vu la délibération n°2021-13 du conseil communautaire du 28 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire valide la proposition de la commission développement économique du 19 janvier 2021, à savoir l'attribution d'une subvention de 1 500€ maximum aux entreprises en difficulté, suite au deuxième confinement de novembre 2020, sur les mêmes critères que 2020,

Vu la signature de l'avenant n°1 avec le Conseil Régional des Hauts de France, portant délégation exceptionnelle dans le cadre de l'attribution de subventions aux entreprises en difficulté, suite à la crise du COVID19, en date du 2 mars 2021,

Vu les avis favorables reçus par voie dématérialisée, pour les demandes numérotées CCHS 2021-001 à CCHS 2021-052

ARTICLE 1

Décide d'attribuer les subventions aux entreprises, réparties selon l'annexe 1.

DECISION N° 038/21 portant sur la signature d'un avenant n° 2 au marché n° 2019035 AMENAGEMENT D'UN TIERS LIEU NUMERIQUE ET D'UN LOCAL D'INSERTION – LOT5 – ELECTRICITE.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2020/041 en date du 3 avril 2020 portant sur la signature des marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'un tiers lieu numérique et d'un local d'insertion (1 Rue Charles Boulanger 80200 Péronne), et notamment le marché n° 2019035 Lot 5 avec la société MAQUIGNY ELECTRICITE pour les travaux d'électricité (montant initial du marché : 47 875,00 € HT),

Vu la décision n° 2021/028 en date du 23 Février 2021 portant sur la signature d'un avenant n° 1 au marché n° 2019035 AMENAGEMENT D'UN TIERS LIEU NUMERIQUE ET D'UN LOCAL D'INSERTION – LOT5 – ELECTRICITE (travaux supplémentaires : *Mise en place d'une baie de brassage pour l'atelier d'insertion (omission dans le marché initial pour un montant de 950 € HT).*

Considérant les travaux supplémentaires confiés à la société MACQUIGNY ELECTRICITE :

Ajout d'équipements électriques et connectiques (nombre insuffisant défini au cahier des charges initial) + nécessité de perches pour les salles de coworking et de formation.

ARTICLE 1

Décide de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2019035 Lot 5 pour un montant de 8 180,00 € HT soit 9 816,00 € TTC (TVA 20%), portant le montant du marché à 57 005,00 € HT soit 68 406,00 € TTC (TVA 20 %), soit + 19,07 %.

DECISION N°039-21 portant admission en recettes d'une indemnité de sinistre

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020-120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n°153/20 du 14 octobre 2020 portant admission en recettes d'une indemnité de sinistre, concernant le dégât des eaux survenu à la maison située sur l'Aérodrome d'Estrées Mons,

Vu l'acompte déjà perçu concernant ce sinistre, de 3 013,85€

Vu le virement de 1 082,47 € établi par SMACL Assurances, en date du 15 mars 2021, constituant le solde,

ARTICLE 1

Décide d'accepter en recettes le règlement cité ci-dessus.

DECISION N° 040/21 portant sur la signature d'un devis pour l'achat de COMPOSTEURS.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la nécessité de reconstituer le stock de composteurs (*forte demande de la part des habitants du territoire*),

Considérant les propositions des sociétés QUADRIA ENVIRONNEMENT (33 127 SAINT JEAN D'ILLAC), AGECE (64 HASPARREN) et EMERAUDE CREATION (22 LANNION), et après analyse de celles-ci,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le devis n° DC_007980 de la société QUADRIA ENVIRONNEMENT pour un montant de 10 908,00 € HT soit 13 089,60 € TTC (TVA 20 %),
Composteur 394 L : 100 unités – Composteur 1060 L : 100 unités.

DECISION N° 041/21 portant sur le lancement d'une consultation pour l'aménagement du tiers lieu numérique (matériel informatique – mobiliers de bureau – équipements divers)

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant l'aménagement du tiers lieu numérique, impliquant l'acquisition de matériel informatique, mobiliers de bureau et équipements divers,

ARTICLE 1

Décide de lancer une consultation allotie de la façon suivante :

Lot n°	Désignation du lot
1	Matériel informatique – PC PORTABLES
2	Matériel informatique – PC FIXES (UNITES CENTRALES)
3	Matériel informatique – ECRANS
4	Matériel informatique – IMPRIMANTE 2D (DECOUPEUSE A FIL CHAUD)
5	Matériel informatique – IMPRIMANTES 3D /SCANNER 3D
6	Matériel informatique – ACCESSOIRES DIVERS
7	Matériel informatique - BOITIER PHOTO NUMERIQUE
8	LICENCE MICROSOFT OFFICE
9	ANTIVIRUS
10	Matériel divers – DECOUPEUSE LASER
11	Matériel divers – FRAISEUSE NUMERIQUE
12	Matériel divers – EQUIPEMENT CAISSE
13	Matériel divers – AUDIO/VIDEO
14	Matériel divers – COUTURE
15	Matériel divers – PLOTTER VINYLE
16	Matériel divers – PRESSE MANUELLE
17	Matériel divers – TLN - AMENAGEMENT DU BAR – MEUBLES RANGEMENT
18	Matériel divers – TLN - AMENAGEMENT DU BAR – EQUIPEMENTS DE RESTAURATION
19	Matériel divers – TLN – TABLES COWORKING
20	Matériel divers – TLN – MOBILIERS DE BUREAU

Procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-1 1° du code de la commande publique. La date limite de remise des offres est fixée au 26 Avril 2021 – 12 h 00.

DECISION N° 042/21 portant sur la signature d'un devis le désamiantage du local gardien au droit de la Friche FLODOR.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant les travaux de démolition de la Friche FLODOR, et notamment la destruction du local gardien, pour lequel il est nécessaire d'effectuer un désamiantage (suite DIAG actant la présence d'amiante),

Considérant la proposition de la société CHIVE PANET (80 CAPPY) jointe en annexe,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le devis n° 257 de la société CHIVE PANET pour un montant de 8 310,00 € HT soit 9 972,00 € TTC (TVA 20 %).

DECISION N° 043/21 portant sur la signature d'un devis pour la mise en place de 3 châssis en façade des bureaux de la CCHS.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant l'aménagement des nouveaux bureaux administratifs de la CCHS, impliquant la mise en place de 3 châssis en façade,

Considérant les propositions des entreprises FERNET (02 ST QUENTIN) et GRIMAUX (80 RANCOURT), et après analyse de celles-ci,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le devis n° DE0043 de la société FERNET pour un montant de 2 067,00 € HT soit 2 481,12 € TTC (TVA 20 %).

DECISION N° 044/21 portant sur la signature d'un devis pour la réalisation de deux cases déchets verts à la déchèterie de la Chapelette.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la délibération n° 2021/031 en date du 25 mars 2021 (Conseil Communautaire) portant sur une autorisation spéciale de dépenses d'investissement avant le vote du budget, et notamment sur la réalisation de deux cases déchets verts à la déchèterie de la Chapelette (*En prévision des travaux de mise aux normes de la déchèterie située route d'Athènes à Péronne, entraînant sa fermeture au public, les usagers vont se reporter (en partie) sur celle de la Chapelette. C'est pourquoi il est nécessaire de l'aménager. Ces aménagements seront toujours utilisés une fois les travaux terminés route d'Athènes*).

Considérant les propositions des entreprises EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS (80 FLIXECOURT), IREM (80 CORBIE) et PLATRERIE MODERNE (80 LA NEUVILLE LES BRAY), et après analyse de celles-ci,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le devis de la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS pour un montant de 15 980,00 € HT soit 19 176,00 € TTC (TVA 20 %).

DECISION N° 045/2021 portant sur la signature d'un marché public pour les travaux d'aménagement de la déchetterie de MONT ST QUENTIN (Rue d'Athènes à Péronne)

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2021/011 en date du 4/02/2021 portant sur le lancement d'une consultation pour les travaux d'aménagement de la déchetterie du Mont Saint Quentin (80200 Péronne). Procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-1 1° du code de la commande publique). La date limite de remise des offres était fixée au 09 Mars 2021 – 12 h 00.

Considérant les offres reçues (4 plis), et après analyse de celles-ci par le maître d'œuvre ASTELLE ARCHITECTURE/IRH INGENIEUR CONSEIL, demande de précisions et négociation des offres,

Considérant l'avis (consultatif) favorable des membres titulaires de la CAO,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le marché public n° 2021 002 la société COLAS France (80 HAM) un montant de 147 479.41 € HT (y compris variante RESEAUX) soit 176 975,92 € TTC (TVA 20 %)

DECISION N° 046/21 portant sur la signature d'un devis pour la réalisation d'un marquage au sol au droit de l'AERODROME PERONNE – SAINT QUENTIN.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la visite technique de la DGAC – DSAC soulevant la dégradation du marquage au sol sur les voies de circulation B et C de l'Aérodrome, impliquant des mesures conservatoires (fermeture des voies et restriction de l'exploitation),

Considérant la nécessité de mettre en œuvre très rapidement un nouveau marquage au sol,

Considérant le devis de la société EIFFAGE Travaux Publics Nord (80 DOINGT FLAMICOURT), joint en annexe,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer la proposition de la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS pour un montant de 2 592,70 € HT soit 3 111,24 € TTC (TVA 20 %).

Aucune remarque de l'assemblée

3. SPANC – Charte qualité de l'assainissement non collectif

Sur proposition de l'AMEVA et du Département de la Somme, le conseil communautaire doit autoriser le Président à signer la charte qualité de l'assainissement non collectif.

Cette charte vise à renforcer les pratiques et les prestations pour améliorer la qualité du parc des installations. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, bureaux d'études, entreprises de travaux publics, vidangeurs agréés, professionnels de la maintenance) seront mobilisés au travers d'engagements et d'objectifs.

Enfin cette charte devra être la clé de voute d'une meilleure coopération entre les différents acteurs de la filière, de l'assurance du fonctionnement pérenne d'un ANC préservant son environnement et d'apporter in fine un réel service à l'utilisateur.

Délibération n°2021-37 SPANC – Charte qualité de l'assainissement non collectif

Ont assisté à la séance : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT – Allaines : Mme Françoise GRIMAUX - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Biaches : M. Ludovic LEGRAND Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Buire Courcelles : M. David HE - Cartigny : M. Philippe GENILLIER - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON (pouvoir de M. Jacques VANOYE) – Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - Driencourt : M. Gaston WIDIEZ - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Etricourt Manancourt : M. Jean Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hancourt : M. Philippe WAREE – Hervilly Montigny : M. Gaëtan DODRE - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Le Ronsoy : M. Jean François DUCATTEAU - Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie Odile DUFLOT- Longavesnes : M. Xavier WAUTERS - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Wilfried HUET - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN- Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER, M. Wilfried BELMANT, M. Bruno CONTU, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Jérôme DEPTA), Mme Marie Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON, M. Bruno THOMAS, Mme Cindy YGOUF – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean François D'HAUSSY, M. Jean Jacques FLAMENT, Mme Maryline MOGIN – Sailly Saillisel : M. Gérard PARSY – Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Templeux le Guéard : Mme Lucie HOUEROU - Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT - Villers-Carbonnel : M. Grégory ORR - Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes de la Haute Somme en matière de SPANC,

Considérant la proposition de l'AMEVA et du Département de la Somme, d'adhérer à la charte qualité de l'assainissement non collectif,

Considérant que la charte vise à renforcer les pratiques et les prestations pour améliorer la qualité du parc des installations,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** le Président à signer cette charte qualité de l'Assainissement Non Collectif.

4. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – OPAH – AVENANT N°1

Par délibération n°2019-106 en date du 19 décembre 2019, le conseil communautaire a validé le lancement d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Cette OPAH a démarré le 15 septembre 2020.

Suite aux changements des aides de l'ANAH intervenus au 1^{er} janvier 2021, il est nécessaire de signer un avenant entre l'ANAH, l'Etat, la CCHS et la CC Terre de Picardie pour acter ces modifications.

En effet, la catégorie « économies d'énergie avec un gain énergétique entre 25 et 34% est supprimée ». C'est pourquoi il faut revoir les objectifs de l'OPAH RR.

RAPPEL Objectifs initiaux de l'OPAH-RR

Les Communautés de Communes ont retenu trois priorités pour leur politique habitat (non classées par ordre de priorité) :

- la valorisation des projets d'économie d'énergie des Propriétaires Occupants (PO) ;
- la lutte contre l'habitat insalubre et dégradé ;
- la sortie de vacance dans l'ancien, et notamment la réduction de la vacance dite structurelle (de plus de 2 ans).

D'un point de vue quantitatif, l'objectif était l'amélioration, sur 5 ans (septembre 2020-septembre 2025), de 450 logements

(410 propriétaires occupants et 40 bailleurs).

→Ajustement des objectifs globaux

Le présent avenant fixe un objectif global de 399 logements minimum à réhabiliter sur 5 ans :

- 344 logements occupés par leur propriétaire (PO) ;
- 40 logements locatifs appartenant à des propriétaires bailleurs privés (PB) ;
- 15 logements dans le cadre de l'aide spécifique « primes sortie de vacance » (PO et PB) [hors ANAH].

→Accentuer la priorité sur la sortie de vacance

Afin d'inciter davantage les propriétaires à remettre sur le marché un logement vacant, notamment les propriétaires bailleurs privés, les Communautés de Communes ont décidé d'abonder les dossiers Propriétaires Bailleurs avec :

- une aide pour les projets de travaux de réhabilitations lourdes : 15 dossiers avec une subvention maximale de 3 000 € (aide représentant 10% du montant HT des travaux subventionnables plafonnée à 3 000 €) ;
- l'ouverture de la prime « sortie de vacance » : 15 primes de 3000 €.

Le conseil communautaire doit autoriser le Président à signer l'avenant n°1 de l'OPAH RR.

Les modalités de cet avenant avaient été présentées lors du DOB.

Délibération n°2021-38 Politique du logement et du cadre de vie – OPAH – Avenant n°1

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON (pouvoir de M. Jacques VANOYE) – **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN- **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, M. Wilfried BELMANT, M. Bruno CONTU, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Jérôme DEPTA), Mme Marie Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON, M. Bruno THOMAS, Mme Cindy YGOUF – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean François D’HAUSSY, M. Jean Jacques FLAMENT, Mme Maryline MOGIN – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux le Guéard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes de la Haute Somme en matière de Politique du logement et du cadre de vie,

Vu la délibération n°2019-106 en date du 19 décembre 2019, par laquelle le conseil communautaire a validé le lancement d’une nouvelle Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat Revitalisation Rurale (OPAH-RR),

Vu le lancement de l’OPAH-RR le 15 septembre 2020,

Considérant les changements des aides de l’ANAH au 1^{er} janvier 2021, nécessitant de revoir les objectifs de l’opération,

RAPPEL Objectifs initiaux de l’OPAH-RR

Les Communautés de Communes ont retenu trois priorités pour leur politique habitat (non classées par ordre de priorité) :

- la valorisation des projets d’économie d’énergie des Propriétaires Occupants (PO) ;
- la lutte contre l’habitat insalubre et dégradé ;
- la sortie de vacance dans l’ancien, et notamment la réduction de la vacance dite structurelle (de plus de 2 ans).

D’un point de vue quantitatif, l’objectif était l’amélioration, sur 5 ans (septembre 2020-septembre 2025), de 450 logements

(410 propriétaires occupants et 40 bailleurs).

→ Ajustement des objectifs globaux

Le présent avenant fixe un objectif global de 399 logements minimum à réhabiliter sur 5 ans :

- 344 logements occupés par leur propriétaire (PO) ;
- 40 logements locatifs appartenant à des propriétaires bailleurs privés (PB) ;
- 15 logements dans le cadre de l’aide spécifique « primes sortie de vacance » (PO et PB) [hors ANAH].

→ Accentuer la priorité sur la sortie de vacance

Afin d’inciter davantage les propriétaires à remettre sur le marché un logement vacant, notamment les propriétaires bailleurs privés, les Communautés de Communes ont décidé d’abonder les dossiers Propriétaires Bailleurs avec :

- une aide pour les projets de travaux de réhabilitations lourdes : 15 dossiers avec une subvention maximale de 3 000 € (aide représentant 10% du montant HT des travaux subventionnables, plafonnée à 3 000 €) ;

· l'ouverture de la prime « sortie de vacance » : 15 primes de 3000 €.

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 de la convention relative à l'OPAH-RR.

AJOUT DE POINT

Sur le même principe que les aides aux entreprises, il est demandé l'autorisation de verser les subventions aux particuliers, dans le cadre de l'OPAH, après avis de la commission OPAH et sur décision du Président.

Délibération n° 2021-39 Politique du logement et du cadre de vie – OPAH – Attribution des subventions aux particuliers sur décision du Président

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON (pouvoir de M. Jacques VANOYE) – **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS - **Marquais Hamolet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN- **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, M. Wilfried BELMANT, M. Bruno CONTU, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Jérôme DEPTA), Mme Marie Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON, M. Bruno THOMAS, Mme Cindy YGOUF – **Poenvilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean François D'HAUSSY, M. Jean Jacques FLAMENT, Mme Maryline MOGIN – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux le Guérand** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes de la Haute Somme en matière de Politique du logement et du cadre de vie,

Vu la délibération n°2019-106 en date du 19 décembre 2019, par laquelle le conseil communautaire a validé le lancement d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale (OPAH-RR),

Vu le lancement de l'OPAH-RR le 15 septembre 2020,

Vu la création de la commission OPAH par délibération n°2021-09 du 28 janvier 2021, permettant l'examen des dossiers des particuliers sollicitant une aide financière de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Considérant la proposition d'autoriser le versement des subventions aux particuliers après avis de la commission OPAH et sur décision du Président, afin de faciliter les dossiers de demande de subvention pour les particuliers,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** le versement des subventions aux particuliers après avis de la commission OPAH et sur décision du Président.

5. GEMAPI – Création d’une commission

Suite au débat d’orientations budgétaires, il est proposé de créer une commission « Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ».

Délibération n°2021-40 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

– Création d’une commission

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON (pouvoir de M. Jacques VANOYE) – **Deville** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN- **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, M. Wilfried BELMANT, M. Bruno CONTU, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Jérôme DEPTA), Mme Marie Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON, M. Bruno THOMAS, Mme Cindy YGOUF – **Pœuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean François D’HAUSSY, M. Jean Jacques FLAMENT, Mme Maryline MOGIN – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux le Guéard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes de la Haute Somme en matière de GEMAPI,

Vu le débat d’orientations budgétaires 2021,

Considérant la nécessité de constituer une commission de travail sur le sujet,

- Après appel à candidatures, sont élus à l’unanimité
 - M. Jean Marie BLONDELLE
 - Mme Florence BRUNEL
 - M. Philippe COULON
 - M. Etienne DUBRUQUE
 - M. Éric FRANÇOIS
 - M. Ludovic ODELOT
 - Mme Séverine MORDACQ
 - M. Nicolas PROUSEL
 - M. Bruno THOMAS
 - M. Jean TRUJILLO

6. RESSOURCES HUMAINES - Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel (RIFSEEP)

La délibération du RIFSEEP est modifiée pour intégrer les cadres d’emplois des ingénieurs, des techniciens et des animateurs.

Elle est modifiée également pour les agents placés en congés de longue maladie, grave maladie et longue durée, le versement sera dorénavant suspendu.
Cette modification est passée en comité technique le 2 avril.

Le point est reporté à un prochain conseil communautaire, le comité technique ayant émis un avis défavorable au projet de modification.

7. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – PLU de Péronne – MODIFICATION SIMPLIFIEE – APPROBATION

Vu la délibération n°2020-141 du conseil communautaire du 19 novembre 2020, par laquelle le conseil a autorisé le Président à prescrire la modification simplifiée du PLU de la commune de Péronne, au motif d'une erreur matérielle sur la présence d'un zonage agricole au sein d'une friche industrielle artificialisée,

Vu la délibération n°2021-11 du conseil communautaire du 28 janvier 2021, définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de consultation,

Considérant la mise à disposition du dossier en mairie de Péronne et à la CCHS, du 22 février au 22 mars 2021, aucune remarque sur les registres mis à disposition

Vu la consultation des personnes publiques associées en date du 8 février,

Vu l'avis favorable de la DDTM en date du 24 mars 2021,

Le conseil communautaire doit approuver cette modification simplifiée du PLU de Péronne.

Délibération n°2021-41 Aménagement de l'espace – PLU de Péronne – Modification simplifiée n°1 – Approbation

Le dossier de modification est consultable sur le site Internet de la CCHS

(Rubrique : <https://www.coeurhautsomme.fr/le-plan-local-durbanisme-de-la-commune-de-peronne/>) ou au siège social, aux horaires habituels d'ouverture.

Haut : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON (pouvoir de M. Jacques VANOYE) – **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Le Ronssoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN- **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, M. Wilfried BELMANT, M. Bruno CONTU, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Jérôme DEPTA), Mme Marie Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON, M. Bruno THOMAS, Mme Cindy YGOUF – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean François D'HAUSSY, M. Jean Jacques FLAMENT, Mme Maryline MOGIN – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

Vu le schéma de cohérence territorial approuvé le 13 décembre 2017,

Vu la délibération n°2020-141 du conseil communautaire en date du 19 novembre 2020 prescrivant la modification simplifiée du PLU de Péronne,

Vu la délibération n° 2021-11 du conseil communautaire en date du 28 janvier 2021 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

Vu les pièces du dossier de PLU mises à disposition du public du 22 février au 22 mars ;

Vu l'avis favorable de la DDTM en date du 24 mars 2021,

Vu l'avis informatif de la Région ;

Entendu le bilan de la mise à disposition et le bilan de la concertation : aucune observation n'a été écrite ou transmise

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

1. décide d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;

2. autorise M. le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3. indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la communauté de communes de la Haute Somme aux jours et heures habituels d'ouverture.

4. indique que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie et à la Communauté de Communes de la Haute Somme durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.

8. **CULTURE** – Tiers lieu numérique – Tarifs

Le conseil communautaire doit approuver les tarifs du tiers lieu numérique

Délibération n°2021-42 Tiers lieu numérique – Approbation des tarifs

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Buire Courcelles** : M. David HE - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON (pouvoir de M. Jacques VANOYE) – **Deville** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN- **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Céline BEAUGRAND, M. Wilfried

BELMANT, M. Bruno CONTU, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Jérôme DEPTA), Mme Marie Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON, M. Bruno THOMAS, Mme Cindy YGOUF – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, M. Jean François D'HAUSSY, M. Jean Jacques FLAMENT, Mme Maryline MOGIN – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu l'ouverture prochaine d'un tiers lieu numérique, situé à Péronne,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur les tarifs dudit tiers lieu numérique,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE les tarifs ci-dessous.

Tarifs TTC du Tiers Lieu Numérique

Adhésion annuelle obligatoire pour accéder aux différents services du Tiers-Lieu	
Adhésion 1 personne	15,00 €
Adhésion 2 personnes du même foyer	25,00 €
Adhésion 3 personnes du même foyer	30,00 €
Adhésion 4 personnes du même foyer	35,00 €
Adhésion 5 personnes et + du même foyer	40,00 €
Adhésion étudiant, demandeur d'emploi et plus de 60 ans	10,00 €

Café/Restauration	
Café/thé - boissons	1,00 €
Biscuiterie	1,50 €
Formule petit déj	4,00 €

Fablab	
Formation Permis imprimante 3D / plotter	15€/heure/personne
Formation Permis Fraiseuse numérique	15€/heure/personne
Formation Permis découpeuse laser	15€/heure/personne

Coworking		
	Tarif	Tarif Promotionnel*
Heure	4,00 €	3,00 €
1/2 journée + 25 copies A4 noir et blanc	9,00 €	6,75 €
journée + 25 copies A4 noir et blanc	15,00 €	11,25 €
semaine + 100 copies A4 noir et blanc	50,00 €	37,50 €
mois + 200 copies A4 noir et blanc	130,00 €	97,50 €
carnet de 10 journées + 100 copies valable 1 an	90,00 €	67,50 €
Location bureau la 1/2 journée (connexion et écran de diffusion)	45,00 €	33,75 €
Location salle de réunion 1/2 journée (un percolateur de café fourni, une connexion, écran de projection et matériel de visioconférence)	80,00 €	60,00 €
Location salle de réunion un percolateur de café fourni la journée (un percolateur de café fourni, une connexion, écran de projection et matériel de visioconférence)	140,00 €	105,00 €

* Sur décision du Président

Coût consommables			
Vinyle au mètre			5€
PLA			- de 50gr = 1€ / + de 50gr = 3€
Contreplaqué la planche			5€ la planche (taille plateau découpe laser)
	Particulier	Entreprise	Coop, Asso, Structures Agréments ESUS
3d	gratuit / consommables payants		
Fraiseuse	atelier payant mini 6€/jour + consommables	pass 12 €/Jour; 24 €/ semaine ou 72 € Mois + consommables	pass 6€ / Jour; 12€ / semaine ou 36 € /Mois + consommables
Découpe laser	atelier payant mini 6€/jour + consommables	pass 12 €/Jour; 24 €/ semaine ou 72 € Mois + consommables	pass 6€ / Jour; 12€ / semaine ou 36 € /Mois + consommables
Brodeuse	gratuit / consommables payants		
Scanner 3d	gratuit / consommables payants		
Découpe vinyle	atelier payant 6€/jour + consommables	pass 12 €/Jour; 24 €/ semaine ou 72 € Mois + consommables	pass 6€ / Jour; 12€ / semaine ou 36 € /Mois + consommables

Reproduction	
Photocopie noir et blanc A4	0,10 €
Photocopie noir et blanc A3	0,30 €
Photocopie couleur A4	0,20 €
Photocopie couleur A3	0,60 €
Pass 100 photocopies noir et blanc A4	8,00 €
Pass 100 photocopies noir et blanc A3	10,00 €
Pass 100 photocopies couleurs A4	12,00 €
Pass 100 photocopies couleurs A3	14,00 €
Reliure	2,00 €

Services numériques de proximité (à l'heure)	
Accompagnement commerçant	60,00 €
Accompagnement association	30,00 €
Accompagnement particulier	Chèque APTIC

Service numérique enfant / jeune	
Pack anniv'num (mini 4 enfants maxi 8 enfants) 2h d'activité prix par enfant (à partir de 8 ans)	8,00 €
Mercredi jeune numérique (à partir de 8 ans)	5,00 €
Stage semaine numérique jeune (à partir de 8 ans)	30,00€ 25% de réduction à partir du 2e enfant
Stage semaine numérique + de 15 ans	50,00€ 25% de réduction à partir du 2e enfant

Les délibérations n°2021-43 à 2021-76 sont en cours de validation par les services de la trésorerie. Les données issues du logiciel comptabilité sont disponibles sur le support de présentation du conseil communautaire, également mis en ligne sur le site Internet de la CCHS.

9. FINANCES – Budget principal et budgets annexes – Approbation des comptes de gestion 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit approuver le compte de gestion 2020 de chaque budget dressé pour l'exercice 2020 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lesquels n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote par budget

10. FINANCES – Budget principal et budgets annexes – Approbation des comptes administratifs 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est appelé à approuver les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes, qui se résument ainsi :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			Résultat global de l'exercice
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Budgets annexes							
SPANC	101 543,94 €	134 583,23 €	33 039,29 €	- €	8 681,87 €	8 681,87 €	41 721,16 €
AERODROME HT	59 552,34 €	98 113,40 €	38 561,06 €	1 914,09 €	13 892,60 €	11 978,51 €	50 539,57 €
VILLAGE ARTISANAL HT	74 328,40 €	73 652,48 €	- 675,92 €	78 210,67 €	54 889,24 €	- 23 321,43 €	- 23 997,35 €
CENTRE EQUESTRE HT	540 266,92 €	8 106,84 €	- 532 160,08 €	1 090 831,16 €	1 854 291,78 €	763 460,62 €	231 300,54 €
CENTRE AQUATIQUE HT	1 444 354,56 €	1 668 034,73 €	223 680,17 €	698 253,86 €	316 075,00 €	- 382 178,86 €	- 158 498,69 €
FLODOR HT	684 469,60 €	684 470,66 €	1,06 €	431 652,32 €	- €	- 431 652,32 €	- 431 651,26 €
BUDGET PRINCIPAL CCHS	12 990 911,11 €	15 843 161,47 €	2 852 250,36 €	5 823 078,69 €	4 653 493,81 €	- 1 169 584,88 €	1 682 665,48 €

Vote par budget

11. FINANCES – Budget principal et budget annexes – Affectation des résultats 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux instructions comptables M14, M49 et M4, le Conseil Communautaire est appelé à constater les résultats définitifs des comptes administratifs 2020 des budgets annexes et du budget principal et à affecter le résultat de la section de fonctionnement sur l'exercice 2021.

INVESTISSEMENT			
	Résultat de clôture 2020 à reporter ligne 001 dépenses (-) ou recettes (+)	Solde des restes à réaliser	Besoin d'autofinancement
Budgets annexes			
SPANC	15 337,69 €		- €
AERODROME HT	29 479,11 €	- 7 532,00 €	21 947,11 €
VILLAGE ARTISANAL HT	- 111 693,02 €		- 111 693,02 €
CENTRE EQUESTRE HT	193 756,41 €	- 140 100,00 €	53 656,41 €
CENTRE AQUATIQUE HT	- 179 491,53 €	- 44 188,00 €	- 223 679,53 €
FLODOR HT	- 553 124,92 €		- 553 124,92 €
BUDGET PRINCIPAL CCHS	- 1 432 318,28 €	295 600,32 €	- 1 136 717,96 €
Total Collectivité	- 2 038 054,54 €		
AFFECTATION DE RESULTAT A REPORTER AU BP 2021			
Seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat.			
Le résultat d'investissement reste toujours en investissement.			
	FONCTIONNEMENT Résultat de clôture 2020	Apport au 1068 (besoin d'autofinancement) Recette d'investissement	Excédent ou déficit de fonctionnement à reporter ligne 002
Budgets annexes			
SPANC	156 872,10 €		156 872,10 €
AERODROME HT	725 159,69 €		725 159,69 €
VILLAGE ARTISANAL HT	- 35 171,68 €		- 35 171,68 €
CENTRE EQUESTRE HT	- 1 322,80 €		- 1 322,80 €
CENTRE AQUATIQUE HT	223 680,34 €	223 680,00 €	0,34 €
FLODOR HT	1,06 €	1,00 €	0,06 €
BUDGET PRINCIPAL CCHS	8 179 915,85 €	1 136 717,96 €	7 043 197,89 €
Total Collectivité	9 249 134,56 €		
Résultat de clôture global			
Exercice 2020	7 211 080 €		
Rappel exercice 2019	7 833 233 €		
Rappel exercice 2018	14 307 288 €	(y compris emprunt gendarmerie 6 440 000€)	

Vote par budget

12. FINANCES – Répartition du FPIC au titre de l'année 2021

Il sera proposé au Conseil Communautaire d'affecter, comme l'an passé, la totalité du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) aux actions communautaires. Il s'agit d'une délibération de principe, comme chaque année, une deuxième délibération sera prise lorsque le montant du FPIC sera connu.

Délibération :

CONSIDERANT que l'an passé, la Communauté de Communes avait délibéré en faveur de l'affectation de ce fonds aux actions communautaires,

VU les différents projets communautaires structurants envisagés ou en cours de réalisation au 1^{er} janvier 2021, il apparaît pertinent d'affecter la totalité du FPIC à la Communauté de Communes ;
ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

DECIDE : D'affecter, comme l'an passé, la totalité du versement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) au titre de 2021 aux actions communautaires ;

13. **FINANCES** – Budget principal – Vote des taux d'imposition 2021

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, il sera proposé de maintenir les taux.
Rappel : Plus de vote de la taxe d'habitation depuis 2020.

Taxe foncière (bâti) 3.71%

Taxe foncière non bâtie 9.27%

CFE Unique 22.22% avec lissage progressif sur 9 ans

Par conséquent, le taux appliqué par communes tiendra compte de ce lissage.

BP 2021 : Fiscalité et Dotations prévisionnelles

		CA 2020	Fiscalité reversée 2020	BP 2021	Variation 2020/2021	Fiscalité reversée BP 2021
RECETTES						
Centimes Etat 1259						
73111	4 taxes					AT provisoires
	TH	1 732 150 €		102 345 €		
	7382 tva TH			1 720 269 €		
	TfBâti	1 036 463,00 €		917 298 €		
	TfNBâti	349 906,00 €		350 769 €		
	CFE	2 819 908,00 €	3 836 193 €	2 261 895 €		3 836 193 €
73112	CVAE	1 898 793 €		1 884 281 €		
73113	Surface commerciale	355 006 €		346 369 €		
73114	IFER autres	227 009 €		228 376 €		
	IFER éolien	886 898 €		892 219 €		
7318	Autres impôts locaux	32 656 €				
	Sous-total	9 338 789 €	3 836 193 €	8 703 821 €	- 634 968 €	3 836 193,00 €
FPIC						
72223	FPIC	768 078 €	Non notifié	755 000 €		
All. Compensatrices Etat 1259						
748311	TP					
748314	DU TP					
74832	FD TP	43 124,00 €				
74833	CET (CVAE + CFE)	39 314,00 €		832 012 €		
74834	TF	657,00 €		120 878 €		
74835	TH	84 947,00 €		222 €		
	Sous-total	168 042,00 €		953 112 €	785 070 €	
DGF						
74124	Intercom	172 250 €		188 384 €		
74126	Compensation	35 510 €		818 738 €		807 611 €
	Sous-total	207 760 €		1 007 122 €	799 362 €	
Autres Atténuation de produits						
739118	ACNE EOLIEN	519 214 €		520 000 €		
73916	CRFP	54 584 €		55 000 €		
739221	FNGIR	480 287 €		480 287 €		
	Total	1 054 085 €		1 055 287 €		
CRFP: Contribution au Redressement Finances Publiques						

14. FINANCES - Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021

En application de la délibération 2020-129 : Institution d'un zonage de la TEOM avec taux différenciés :

- Péronne : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et le tri
- Doingt Flamicourt : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et un passage tous les 15 jours pour le tri sélectif
- 58 autres communes : un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères et le tri sélectif (les hameaux font partie intégrante des communes).

Institution d'un zonage avec TEOM différenciée à compter de l'exercice 2021					
	OM	TRI	Bases	Taux	TEOM Attendue
Péronne	1 passage/semaine	1 passage/semaine	9 532 063	12,74%	1 214 384,83 €
Doingt Flamicourt	1 passage/semaine	1 passage/15 jours	1 271 943	12,35%	157 084,96 €
Autres communes	1 passage/15 jours	1 passage/15 jours	11 667 624	10,80%	1 260 103,39 €
				Total	2 631 573 €
Rappel TEOM 2020, Taux unique 10,80%: 2 417 155€					

15 .FINANCES – Budget principal et budgets annexes – Vote des budgets primitifs 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-1 et suivants et aux instructions comptables M14, M49 et M4, le Conseil Communautaire sera appelé à approuver le Budget Primitif 2021 afférent aux budgets annexes et au budget principal.

Conformément aux dispositions des articles L1612-2 et L2312-1 du CGCT, le budget principal et les budgets qui lui sont annexés doivent être votés au cours d'une seule et même séance.

Les budgets primitifs sont consolidés en prenant en compte les mesures proposées au DOB, rapport annexé à la délibération 2021-30 du 25/03/2021 et mis en ligne.

Les budgets sont votés par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre la section d'investissement, avec les chapitres « Opérations d'équipement ».

SPANC

Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif
Etat de la dette: Néant
Budget dans la continuité

Equilibre des sections	
FONCTIONNEMENT	248 872 €
INVESTISSEMENT	23 074 €
BP 2021 Montant total	271 946 €

AERODROME

Gestion et entretien de l'aérodrome
Etat de la dette: Néant
Budget dans la continuité
Investissement: Construction d'un nouvel hangar

Equilibre des sections (HT)	
FONCTIONNEMENT	818 551 €
INVESTISSEMENT	134 532 €
BP 2021 Montant total	953 083 €

VILLAGE ARTISANAL

Location de cellules
Etat de la dette: emprunt à échéance 2027, annuité: 45 753€
Budget dans la continuité
Vente prévisionnelle d'une parcelle: 50 000€

Equilibre des sections (HT)	
FONCTIONNEMENT	257 472 €
INVESTISSEMENT	196 121 €
BP 2021 Montant total	453 593 €

CENTRE EQUESTRE

Achèvement des travaux
Etat de la dette : emprunt 600 000 €. Échéance 2046, annuité : 26 182€
Les loyers du délégataire remboursent l'échéance annuelle de la dette
Estimation de l'opération à 3 027K€

Equilibre des sections (HT)	
FONCTIONNEMENT	75 020 €
INVESTISSEMENT	422 016 €
BP 2021 Montant total	497 036 €

Subventions:

Etat DETR	281 188 €
Région Hauts de France	864 796 €
Département Somme	640 904 €
CCHS Budget Principal	640 494 €

TIERS LIEU NUMERIQUE

Création du budget annexe en 2021
Fin des travaux en 2021 - Acquisition matériel
Démarrage de l'accompagnement Animation Pop
Ouverture prévue en juin 2021

Subventions d'investissement :

Etat DETR	156 665 €
Etat Contrat de Ruralité	177 126 €
Région	30 000 €

Equilibre des sections (HT)	
FONCTIONNEMENT	353 172 €
INVESTISSEMENT	549 948 €
BP 2021 Montant total	903 120 €

CENTRE AQUATIQUE

Etat de la dette: deux emprunts à échéance 2028, annuité: 397 969€
Médiation en cours avec le Lot 3 Eiffage,
les écritures définitives feront l'objet d'une DM

(HT: coefficient de déduction 5%)

Equilibre des sections (coeff. de TVA 5%)	
FONCTIONNEMENT	1 314 371 €
INVESTISSEMENT	606 665 €
BP 2021 Montant total	1 921 036 €

FLODOR

Estimation coût travaux d'ici fin 2021 : 3 027 288 €

Subventions d'investissement accordées :

Etat Contrat Ruralité	849 923 €
Région	432 157 €

Equilibre des sections	
FONCTIONNEMENT	1 742 752 €
INVESTISSEMENT	1 266 613 €
BP 2021 Montant total	3 009 365 €

Vote par budget

16 FINANCES – Demande de subventions DETR au titre de l'année 2022

A la suite des différents investissements projetés lors du débat d'orientations budgétaires 2021, le conseil communautaire doit autoriser le Président à solliciter de la DETR au titre de l'année 2022, avec autorisation de commencement anticipée de travaux en 2021.

Les subventions concernent les travaux d'investissements suivants :

- Remplacement d'éclairage LED dans les différents gymnases, 37 186€ de travaux HT, 40% DETR sollicitée
- Remplacement des sols plateau sportif dans les différents gymnases, 188 800€ de travaux HT, 35% DETR sollicitée
- Aménagement espace jeu aquatique extérieur au centre aquatique, 25 000€ de travaux HT, 35% DETR sollicitée
- Aménagements de sécurité et mise aux normes des déchèteries, 68 910€ de travaux HT, 40% DETR sollicitée
- Accès PMR et 3 portes coupe-feu au gymnase de Roisel, 5 600€ HT de travaux, 35% DETR sollicitée
- Construction d'un nouvel hangar à avions à l'aérodrome, 61 000€ HT de travaux, 40% DETR sollicitée

17 QUESTIONS DIVERSES